Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID: 036-213602097-20230425-132023-DE

Département de l'Indre Commune de Saint-Valentin Arrondissement d'Issoudun-Nord

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Délibération nº13/2023

Nombre de Conseillers:

en exercice

9

présents:

8

absents:

1

votants:

8

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALENTIN dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ROUSSEAU Pierre.

Présents: MM. JEANNEAU Matthieu, ROUSSEAU Antoine, MARTIN Kévin, VAN HOOREBEKE

Jean-Bernard, ROUSSEAU Pierre.

Mmes: LEGROS Gaëlle, PERREAU Nathalie, DELHOMME Cassandre.

<u>Absent(s) excusé(s)</u>: Mr KULIG Krzysztof <u>Secrétaire de séance</u>: Mme LEGROS Gaëlle

Avis sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS du Parc Eolien de la Gondonnerie

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2023-02-06-00001 du 6 février portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS du Parc Eolien de la Gondonnerie en vue de l'exploitation d'un parc éolien, composé de huit aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique sur la commune de Brion et de la Champenoise,.

Considérant que conformément à l'article R. 181-38 du Code de l'Environnement, le conseil municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête soit au plus tard le 26 avril 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, donne un avis défavorable à cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien par la société SAS du Parc Eolien de la Gondonnerie sur la commune de Brion et de la Champenoise.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Secrétaire de séance

Mme Gaelle LEGROS

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Pierre RO